

LIMOGES MÉTROPOLE
--
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 16 décembre 2024
N° 25923
Portant : délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière
N° 25923
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article 1-122-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'attribution des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Tout acte de commande, y compris sous la forme d'ORDRE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'action et de la stratégie foncière n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte qualité.
- Documents mensuels et décomptes final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de respect, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- États hors formalité et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière.
- Formulaires d'information déclarative relative aux missions à titre annexé portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers (formulaires SAFRIS).
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme.
- Formulaires de déclaration d'intention d'aliéner.
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres.
- États standardisés de dépenses.
- États, responsabilité de dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
- Bonnes de transmission de données personnelles à la Direction de l'action et de la stratégie foncière.
ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 25463 du 17 juillet 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre LANDES, Directeur de l'action et de la stratégie foncière à Limoges métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25923.pdf**
(.pdf, 157,1 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**